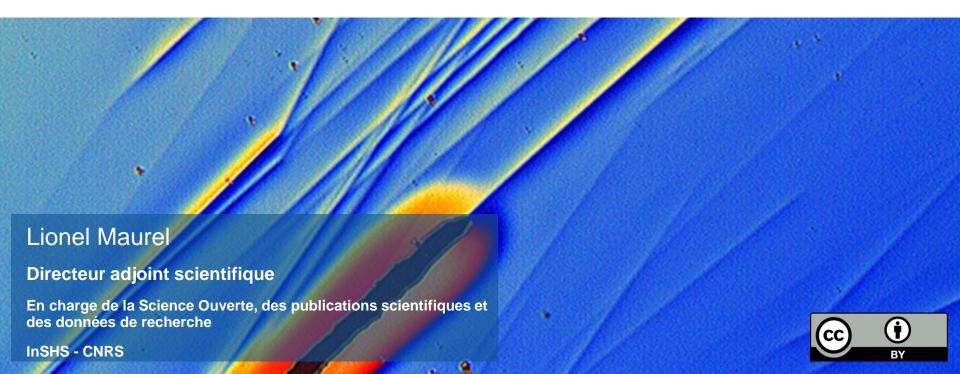


L'ouverture des données de la recherche dans le contexte de la Science Ouverte



Les données de recherche : un bien commun ?



« La science est un bien commun que nous devons partager le plus largement possible. Le rôle des pouvoirs publics est de rétablir la fonction initiale de la science, comme facteur d'enrichissement collectif. » PNSO1

Les communs



Une ressource



Une communauté



Une pratique et des règles

Article 714 du Code Civil:

« il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous ».



Les données de recherche dans le premier Plan National pour la Science Ouverte :



La science ouverte est la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et – autant que possible – aux données de la recherche.

Deuxième axe : structurer et ouvrir les données de la recherche

Les mesures :

https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid132529/le-plan-national-pour-la-science-ouverte-les-

resultats-de-la-recherche-scientifique-ouverts-a-tous-sans-entrave-sans-delai-sans-paiement.html/

- 4 Rendre obligatoire la diffusion ouverte des données de recherche issues de programmes financés par appels à projets sur fonds publics.
- 5 Créer la fonction d'administrateur des données et le réseau associé au sein des établissements.
- 6 Créer les conditions et promouvoir l'adoption d'une politique de données ouvertes associées aux articles publiés par les chercheurs.



Des orientations relayées par les financeurs de la recherche



La politique science ouverte de l'ANR s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan national pour la science ouverte lancé en juillet 2018 et est déclinée selon trois objectifs:

- Favoriser le libre accès aux publications (Open Access)
- Contribuer à l'ouverture des données de la recherche (Open Research Data)
- Développer une approche concertée aux niveaux national. européen et international

HORIZON VS HORIZON 2020 **EUROPE**

Recommendations from H2020 Interim Evaluation

Implementation in **Horizon Europe Programme**

Support breakthrough innovations



Launch of the European Innovation Council

Create more impact through missionorientation and citizens' involvement



Five missions in the research and innovation area

Strengthen international cooperation



Extended association possibilities

Increase openness



Adoption of **Open Science policies**

Rationalize funding possibilities



Three types of partnerships for more efficiency



P 4

Dans les appels à projets ANR et européens : l'enjeu des plans de gestion de données (DMP)



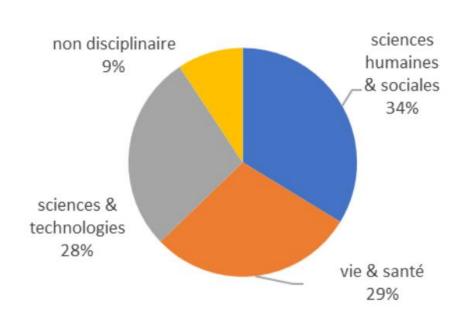
2 - Définir un plan de gestion de données (PGD), ou Data Management Plan (DMP)

La gestion des données de recherche est facilitée par la définition d'un plan de gestion de données (ou *Data Management Plan*, DMP). Un plan de gestion de données est un document formel explicitant la façon dont vous obtenez, documentez, analysez et utilisez vos données à la fois au cours de votre recherche et une fois le projet terminé. Il décrit dans le détail les méthodes et processus de création, de fourniture, de maintenance, de conservation et de protection des données.



Des Sciences Humaines et Sociales engagées dans ces évolutions

Les projets lauréats de l'appel Flash science ouverte





SHS = premières communautés répondantes sur l'ouverture des données de recherche.

Large éventail disciplinaire : anthropologie, archéologie, histoire médiévale, sociologie, patrimoine culturel, etc.



Des atouts à faire valoir en Sciences Humaines et Sociales



Huma-Num

la TGIR des humanités numériques





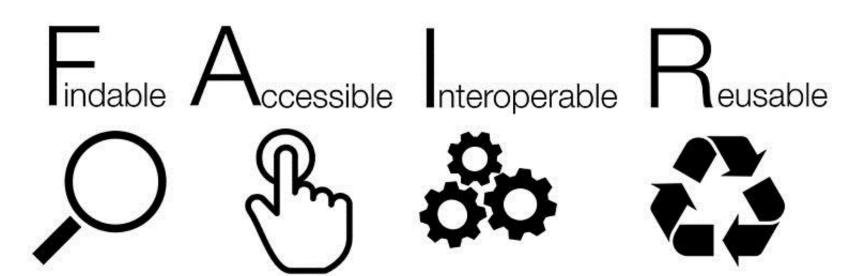
Des objectifs relayés par des politiques d'établissement



« Ce plan s'inscrit dans la nécessité d'accélérer le développement vers la Science Ouverte. L'ensemble des données issues de la recherche au sens large telles qu'elles sont définies dans le Plan National de la Science Ouverte (PNSO), est ainsi concerné par ce plan. »



L'importance des principes FAIR



« Les données de recherche doivent être aussi ouvertes que possibles, aussi fermées que nécessaire ».



2019 : Adoption de la feuille de route Science Ouverte du CNRS





- 1. Les publications
- 2. Les données de la recherche
- 3. La fouille et l'analyse des textes et des données
- 4. L'évaluation individuelle des chercheurs et des chercheuses et la science ouverte
- 5. La refondation de l'Information scientifique et technique pour la science ouverte
- 6. La formation et les compétences
- 7. Le positionnement international



Un jalon important en 2021 : les nouvelles orientations relatives au dépôt dans HAL



Vers une systématisation du dépôt des publications dans HAL.

Cette année pour les SHS, l'alimentation de RIBAC passera nécessairement par HAL pour les articles de revues, avec dépôt du plein texte.



Un principe légal d'ouverture par défaut des données de recherche (Open Data)... avec des conséquences...





Un principe légal d'ouverture par défaut des données de recherche (Open Data)...



« L'obligation d'ouverture des données publiques, posée par la loi pour une République numérique de 2016 et organisée par les textes législatifs et réglementaires doit se traduire davantage dans les pratiques, qu'elles soient celles de l'administration, de l'enseignement supérieur ou de la recherche. »

Feuille de route MESRI 2021



Une protection des données contre les risques d'accaparement



Neutralisation automatiques des cessions de droit concédées à des éditeurs à l'occasion de la publication des résultats de recherche.

Interdiction d'octroyer des exclusivités à des tiers

Un constat contre-intuitif: l'ouverture des données de recherche est une protection.

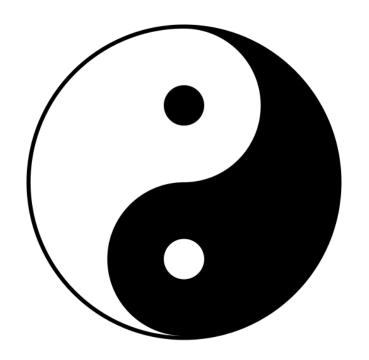


Conséquence : la notion de propriété des données de recherche n'a (presque) plus de sens.





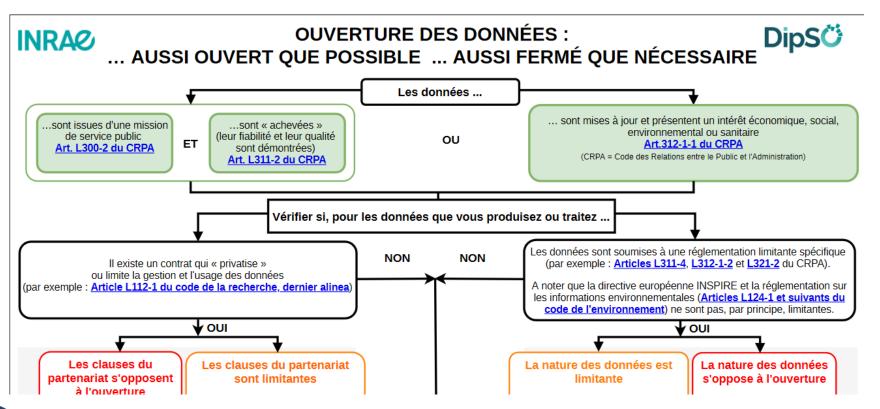
Mais un principe à concilier avec de nombreuses exceptions



- Protection des données personnelles
- Documents couverts par un droit d'auteur des chercheurs
- Droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers
- Secret industriel et commercial
- Protection du Patrimoine Scientifique et Technique de la Nation
- Etc.

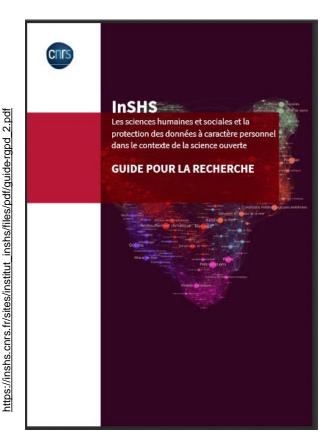


Etablir un diagnostic d'ouvrabilité des données





Concilier les enjeux d'ouverture et de protection des données





Des données couvertes par des exceptions peuvent encore être partagées



Qui sommes-nous ?

Corpus

ictionnaire

Contact

Bienvenue dans la collection Pangloss, archive ouverte de langues en danger et sous-documentées.

Ressources en vedette



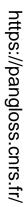
tibétain de l'Amdo

♥ Tibet

Loisirs et jeu d'osselets (Repkong)

dialogu





FAIR et UNFAIR DATA...

« Aussi ouvert que possible, aussi ouvert que nécessaire »



« Aussi ouvert que je le souhaite, aussi ouvert que je le désire »



La question (complexe) du moment de l'ouverture



L'ouverture doit intervenir lorsque les documents sont « achevés ».

Qu'est-ce que l'achèvement signifie dans le cadre d'une activité de recherche ?

La publication d'un écrit scientifique témoigne que les données sous-jacentes avaient atteint un degré d'achèvement suffisant pour déclencher le principe d'ouverture par défaut.



Quelle politique de données pour les revues ?



SCIENCE OUVERTE COMITÉ GROUPES BLOG AGENDA RESSOURCES LETTR

FR - EN

Accueil > Blog > « Politique de données » liées aux publications : recommandations aux revues

« Politique de données » liées aux publications : recommandations aux revues

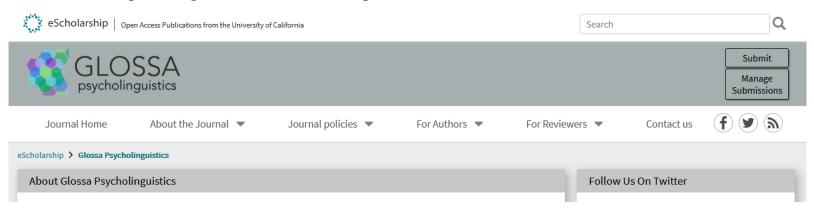




ACTUALITÉS DU COMITÉ 19/03/2021



Quelle politique de données pour les revues ?



Open Data Policy

Glossa Psycholinguistics endorses open science practices. Therefore, authors are required to make all data, stimuli, and data analysis scripts associated with their submission openly available at the time of submission, according to the FAIR principles (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable). Authors should ensure data are de-identified to protect privacy and confidentiality. Materials provided should be sufficient to allow analyses to be reproduced but need not go beyond (i.e., it is not necessary to make materials usable for subsequent analyses that go beyond the scope of the submission). Exceptions to this policy will be considered on a case by case basis, but authors should be aware that failure to provide data and code may make selection of reviewers more difficult



P 23

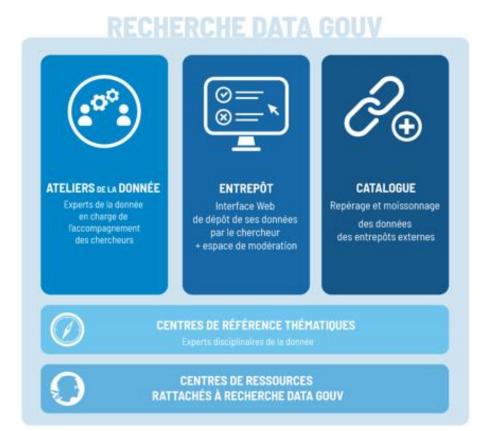
Les apports du deuxième Plan national pour la Science Ouverte



- Ajout d'un volet sur l'ouverture des logiciels et les codes sources;
- Mise en place d'un entrepôt national fédéré des données de recherche;
- Focus sur le dépôt des données associées à des publications;
- Mise en place d'un réseau des administrateurs de la donnée;
- Lancement de travaux sur les données d'intérêt général.



Vers un portail national fédéré des données de recherche



Appel à manifestation d'intérêt en cours pour la mise en place d'Ateliers de la donnée sur les sites universitaires.

